

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 54-433-1932 secours

n° 54-433-1932

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
5 décembre 1932

Numéro JO  
n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro  
31 décembre 1932

### TEXTE INTÉGRAL

5 décembre 1932. est rapportée la décision n° 819. du 28 décembre 1931. Il est accordé un secours temporaire de 40 francs par mois, pour une période maximum Le trois ans, pour fr ais d'études, au nommé Roblé Daban. de race Issa, demeurant à Djibouti. Cette allocation ne sera versée à l'intéressé que sur attestation délivrée mensuellement par le directeur des écoles, certifiant que le jeune Roblé Daban fréquente régulièrement l'école.